

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 184-187-1912 portant fixation du statut du personnel des douanes des colonies autres que l'Indo-Chine et l'Inde française.

n° 184-187-1912

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 mai 1912

Numéro JO
n° 187 du 01/06/1912

Date du numéro
1 juin 1912

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 mars 1912 portant fixation du statut du personnel des douanes des colonies autres que l'Inde française et l'Indo-Chine

Vu la circulaire ministérielle n° 5 du 26 avril 1912 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis pour y être exécuté selon sa forme et teneur, le décret du 2 mars 1912, portant fixation du statut du personnel des douanes des colonies autres que l'Inde française et l'Indo Chine.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie.

P.
PASCAL